

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DVD 55 Tramway T3 Porte d'Ivry à Porte de la Chapelle - Convention de déploiement d'expérimentation de liaisons urbaines (12^e, 13^e et 19^e) avec la RATP et la ville de Pantin.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan de Déplacements Urbain d'Île-de-France dont la révision a été approuvée par le Conseil Régional d'Île-de-France le 19 juin 2014 dans le cadre de la délibération CR37141 ;

Vu la délibération 2015 DVD 211-1 relative à la prise en charge des frais engagés par la Ville dans le cadre d'intervention de Tiers sur le domaine public viaire ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel La Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la RATP et la ville de Pantin une convention de déploiement d'une expérimentation de liaisons urbaines dans le cadre du prolongement du tramway T3 entre les Portes d'Ivry et de la Chapelle (Porte de France, Baron Leroy, Porte de Pantin, Rosa Parks) ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la RATP et la ville de Pantin une convention de déploiement de correspondances urbaines dans le cadre du prolongement du tramway T3 entre les Portes d'Ivry et de la Chapelle (Porte de France, Baron Leroy, Porte de Pantin, Rosa Parks). Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les dépenses seront imputées au chapitre 45, rubrique 821-3 du budget d'investissement de la Ville de Paris et au chapitre 011, nature 6152313, rubrique 821 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris. Les recettes seront constatées au chapitre 45, rubrique 821 du budget d'investissement de la Ville de Paris et au chapitre 70, nature 70688, rubrique 821 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO